

TELECONSULTATION



Tout Nouveau!



malakoff médéric
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Dès le 1^{er} avril 2019, la téléconsultation est accessible pour chaque salarié(e) et leurs ayants-droits

En quoi consiste la téléconsultation ?

Notre contrat de frais de santé nous permet maintenant de bénéficier de

5 consultations par an et par bénéficiaire pour vous et vos ayants droits

Votre médecin n'est pas disponible, vous êtes en vacances ou à l'étranger*, **vous pouvez avoir recours à la téléconsultation 24h/24 – 7j/7**

(* téléconsultation possible aussi 24h/24 - 7j/7 mais sans délivrance d'ordonnance)

Comment se déroule la téléconsultation ?

Mon appel est pris en charge par un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'Etat, qui :

- Vérifie et enregistre ma demande
- Délivre un 1^{er} niveau d'information
- Conseille ou me réoriente vers un médecin

Si nécessaire, je suis orienté vers un médecin :

- Pour obtenir un conseil et un avis médical
- **Recevoir le cas échéant une ordonnance électronique envoyée directement à la pharmacie de garde**



Il suffit d'appeler le numéro :

N°Cristal 09 86 86 00 67

APPEL NON SURTAXE

(Retrouvez tous les détails de ce dispositif dans votre espace TOUT'M sur le site internet de Malakoff-Médéric)

Nous avons été élus par vous.
Nous continuerons de faire de Pôle emploi notre priorité.

syndicat.CFTC-EMPLOI@pole-emploi.fr

www.facebook.com/CFTCEmploi

